

N°16-05-36

L'an deux mil seize, le lundi 9 mai à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 28 avril 2016.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; LASSALLE M. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; CRETON S. ; SENECAT D. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Messieurs DUWAT A. ; FRANQUE G.A. ; BRUGGEMAN M.

Absents :

Messieurs LHEUREUX M. ; GARENAUX M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; GALLET J.M.

Monsieur Sylvain LEFEBVRE est élu secrétaire.

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2015 –
PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – AFFECTATION DU
RESULTAT**

Rapporteur : Jacques BACQUET

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent ; après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;

1. lui donne acte de la présentation du compte administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi

:

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés | 0,00 € | 7 901 087,11 € | 1 327 438,45 € | 0,00 € | | 6 573 648,66 € |
| Part affectée à investiss | 639 953,45 € | | | | 639 953,45 € | |
| Opérations de l'exercice | 7 689 272,94 € | 9 021 447,79 € | 3 158 743,29 € | 2 619 064,75 € | | 792 496,31 € |
| Totaux | 8 329 226,39 € | 16 922 534,90 € | 4 486 181,74 € | 2 619 064,75 € | 639 953,45 € | 7 366 144,97 € |
| Résultat de clôture | | 8 593 308,51 € | 1 867 116,99 € | | | 6 726 191,52 € |
| Besoin de financement | | | 1 867 116,99 € | | | |
| Excédent de financement | | | | | | |
| Restes à réaliser DEPENSES | | | 745 800,00 € | | | |
| Restes à réaliser RECETTES | | | 2 148 586,00 € | | | |
| Besoin total de financement | | | 464 330,99 € | | | |
| Excédent total de financement | | | | | | |

2. constate les identités de valeur avec des indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
5. décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

| | |
|-----------------------|--|
| 464 330,99 € | au compte 1068 (recette d'investissement) |
| 8 128 977,52 € | au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) |

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président se retire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention, **ACCEPTE** les dispositions énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20160509-16-05-36-DE
Date de télétransmission : 11/05/2016
Date de réception préfecture : 11/05/2016